

TROISIÈME BLOC

Le démarrage d'entreprises culturelles

Céline Martin, conseillère aux entreprises au CLD D'Autray.

Bonjour, le démarrage d'entreprise au CLD c'est la possibilité de vous prévaloir d'une ressource gratuite. Vous pouvez vous faire accompagner par des experts dans votre démarche entrepreneuriale autant pour des projets en collectif que pour les travailleurs autonomes. Que ces travailleurs soient professionnels ou non cela importe peu puisqu'ils doivent démontrer leur démarche artistique et leur démarche d'affaires. Le défi est de combiner les deux. En ce qui concerne l'économie sociale c'est une grande famille et cela est conçu pour répondre à un besoin social.

Il y a deux types de personnes qui se présentent au CLD pour demander des conseils :

À la suite à une subvention;

J'ai quelque chose à vendre, vais-je réussir? Comment compenser le manque à gagner?

Ce ne sont pas tous les OBNL qui peuvent être des entreprises. Chaque CLD a ses politiques mais une mission commune : assurer le développement local dans la municipalité régionale de comté et offrir des services de soutien technique et financier au démarrage et à l'expansion d'entreprises.

L'entrepreneur

Produire, vendre, générer des revenus et être organisé. Ce ne sont pas tous les artistes qui sont des entrepreneurs. Peut-on vivre dans ces conditions? Il faut vouloir travailler sans contrainte, sans patron et sans salaire fixe. Est-ce que j'ai la fibre entrepreneuriale? La passion, la détermination pour créer et pour s'organiser. Une entreprise ça se bâtit et pour être viable il faut compter 5 ans.

Le plan d'affaires

C'est le plan de travail pour satisfaire le bailleur de fonds mais il ne faut pas le mettre sur une tablette, il faut l'utiliser. C'est un outil majeur. La vision de l'entreprise, où je veux aller? À qui je vends mes services, mes produits, comment je vais rejoindre mes clients? Combien je peux vendre et produire? Il faut aussi penser à un salaire, l'estimer en temps. Combien ça prend pour démarrer? Comment vais-je le financer et faire les prévisions budgétaires, les projeter sur trois ans et les revoir régulièrement.

Pourrais-je vivre de mon entreprise? Tout cela nous amène à prendre des décisions, à développer des stratégies. Le plan d'affaires est le seul outil qui nous permet de planifier. Il faut regarder la viabilité du projet, tenter de générer des fonds pour faire du développement, faire ressortir les forces et les points à améliorer. Cela permet d'éviter les erreurs et c'est un support indispensable pour les bailleurs de fonds.

Service conseil du CLD

C'est un service personnalisé, on permet de faire un diagnostique du projet, on a accès à un réseau de contact qui permet de trouver des partenaires pour discuter du projet qui sera appuyé par ceux-ci. Le CLD a une connaissance du territoire. Il réfère la clientèle à Culture Lanaudière pour les différents fonds en culture.

Fonds de soutien au travailleur autonome

Cette mesure offre un soutien technique et financière aux prestataires de l'assurance-emploi qui désirent créer ou acquérir une entreprise. La gestion de la mesure est partagée entre Emploi-Québec et les CLD. C'est Emploi-Québec qui vérifie l'admissibilité du demandeur, mais il n'est pas officiel que la demande soit acceptée par le CLD.

Jeune entrepreneur

C'est une aide financière aux jeunes entrepreneurs qui leur permet de recevoir une subvention, par projet.

Fonds économie sociale

Ce programme vise à stimuler l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif, qui tiennent compte essentiellement des principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.

Les avantages d'aller au CLD?

- gratuit
- facilite la mise en place de projets
- avoir un autre point de vue
- crédibilité, vous êtes accompagné
- assure un suivi : peut revenir périodiquement, garder des liens avec la personne ressource

Avant de se présenter au CLD? Ce que l'on vous demande :

- ou habitez-vous?
- votre plan d'affaires
- arriver préparé pour parler de votre projet.

Les consignes pour réussir

- Avoir une vision. Où et comment je vais m'y rendre?
- Avoir un plan d'affaires (modèles disponibles);
- Être à l'écoute des opportunités, avoir du flair, être bien branché;
- Attention à l'éparpillement (son but, sa mission);
- S'associer, se mettre en réseau, le choisir;
- Identifier vos faiblesses comme entrepreneur;
- Accepter de se faire aider, par exemple en comptabilité c'est un élément majeur;
- Être en équilibre entre les subventions et le développement;

- Ne pas rester seul, se faire aider par le CLD;
- Mettre à jour son plan d'affaires au moins deux fois par année;
- Innover au plan financier. Le Café culturel de la Casse-galerie a développé un partenariat avec la municipalité. Ce qui est plutôt rare
- Prêts alternatifs à taux préférentiels;
- Dans les coopératives : avoir des actionnaires, du capital pour démarrer.

Un commentaire est soumis d'une résidente de Terrebonne qui dit que son projet au CLD a été jugé irrecevable. Le projet étant un festival de cinéma. Madame Martin lui répond que si on ne compte que sur des subventions et qu'il y a des coupures le projet tombe à l'eau. Il faut un minimum de revenus autonomes donc elle croit que c'est la raison.

Elle mentionne que lorsque l'on est insatisfait d'une réponse à notre CLD, il est toujours possible de demander à voir le directeur. Elle termine en disant que dans la pochette des participants il y a un dépliant du CLD D'Autray avec la liste et les coordonnées de tous les CLD de la région.